



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MIRECOURT DOMPAIRE

## COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 23 MARS 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-trois mars à vingt heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de Mirecourt Dompain, dûment convoqués par la Présidente Nathalie BABOUHOT, le seize mars deux mille vingt-et-un, se sont réunis à Mirecourt (Espace Flambeau).

### Présents :

Messieurs et Mesdames

**ABLEUVENETTES (LES)** Jérôme CONTEJEAN (maire) - **AHEVILLE** Véronique MUNIERE (maire) - **AMBACOURT** André OSWALD (maire) - **AVILLERS** Denis BASTIEN (maire) - **AVRAINVILLE** Michel FORTERRE (maire) - **BAINVILLE AUX SAULES** Gérald NOEL (maire) - **BATTEXEY** Claude TALLOTTE (maire) - **BAUDRICOURT** Didier CHERRIER (maire) - **BAZEGNEY** Serge LHOTE (maire) - **BETTEGNEY SAINT BRICE** Jean-François VIRION (maire) - **BETTONCOURT** Jean-Marie BRIGEOT (maire) - **BOCQUEGNEY** Michèle CLAUDE (1er(e) adjoint(e)) - **BOULAINCOURT** Jean-Christophe HALLUIN (maire) - **BOUXIERES AUX BOIS** Philippe PERREIN (maire) - **BOUXURULLES** Jean VAUBOURG (maire) - **BOUZEMONT** Laure THOUVENIN de VILLARET (maire) - **CHAUFFECOURT** Michel DEL (maire) - **CHEF-HAUT** Jean-Claude LITAIZE (maire) - **CIRCOURT** Emilien JEANDEL (maire) - **DAMAS ET BETTEGNEY** Claude MAIRE (maire) - **DERBAMONT** Christian VAILLANT (maire) - **DOMBASLE EN XAINTOIS** René GASQUIN (maire) - **DOMMARTIN AUX BOIS** Patrick RAMBAUT (maire) - **DOMPAIRE** Pascal CROCHETET (adjoint(e)) - **DOMPAIRE** Philippe FERRATIER (maire) - **DOMPAIRE** Sandrine MARTIN (1er(e) adjoint(e)) - **DOMPAIRE** Géraldine SERRA (adjoint(e)) - **DOMVALLIER** Serge VALANCE (maire) - **EVAUX ET MENIL** Danielle IZZILLO (maire) - **FRENELLE LA GRANDE** Christian DENIS (maire) - **FRENELLE LA PETITE** Jean-Claude SANCIER (maire) - **GIRCOURT-LES-VIEVILLE** Arnaud JEANDEL (maire) - **GORHEY** Isabelle LAURENT (maire) - **HAGECOURT** Philippe TISSIER (maire) - **HAROL** Gérard AUBRY (maire) - **HENNECOURT** Christine ADAM (maire) - **HYMONT** Cyrille GAUTHIER (adjoint(e)) - **JUVAINCOURT** Yves CLAUDE (maire) - **LEGEVILLE ET BONFAYS** François COLIN (maire) - **MADECOURT** Dominique SERDET (maire) - **MADONNE ET LAMEREY** Alain MOUROT (maire) - **MARONCOURT** Bernard ANNEN (1er(e) adjoint(e)) - **MATTAINCOURT** Joris HURIOT (maire) - **MATTAINCOURT** Christine MARCHAL-LABAYE (1er(e) adjoint(e)) - **MAZIROT** Dominique MAILLARD (maire) - **MIRECOURT** Nathalie BABOUHOT (adjoint(e)) - **MIRECOURT** Elisabeth BARBIER (conseiller(ère)) - **MIRECOURT** Danièle CHIARAVALLI (adjoint(e)) - **MIRECOURT** Philippe DAVAL (conseiller(ère)) - **MIRECOURT** Jean-Luc FERRY (conseiller(ère)) - **MIRECOURT** Marie-Odile MOINE (conseiller(ère)) - **MIRECOURT** Marie-Laure PREAUT (conseiller(ère)) - **MIRECOURT** Roland RUGA (adjoint(e)) - **MIRECOURT** Yves SEJOURNE (maire) - **MIRECOURT** Daniel SERDET (conseiller(ère)) - **MIRECOURT** Anne SILLON (conseiller(ère)) - **MIRECOURT** Françoise VIDAL (adjoint(e)) - **OELLEVILLE** Yveline HERBELOT (maire) - **PIERREFITTE** Laurent HAYOTTE (maire) - **PONT-SUR-MADON** David PREVOT-PIERRE (maire) - **POUSSAY** Philippe LARCHER (maire) - **POUSSAY** Serge RENAUX (1er(e) adjoint(e)) - **PUZIEUX** Philippe NICOLAS (maire) - **RACECOURT** Joachim FRANQUEVILLE (maire) - **RAMECOURT** Laurent COMESSE (maire) - **REMICOURT** Philippe GIRON (maire) - **REPEL** Denny PERRIN (maire) - **ROUVRES EN XAINTOIS** Marie-Brigitte FRAMENT (maire) - **SAINT PRANCHER** Jean-Claude GERARD (maire) - **TOTAINVILLE** Christian THOUVENIN (maire) - **VALLEROY AUX SAULES** Gérard GREPINET (maire) - **VARMONZEY** Jean-Marie MANGIN (maire) - **VELOTTE ET TATIGNECOURT** Jean-Luc HUEL (maire) - **VILLE SUR ILLON** Colette COMESSE-DAUTREY (maire) - **VILLE SUR ILLON** David VILLIERE (1er(e) adjoint(e)) - **VILLERS** Marilyn VANTINI (maire) - **VOMECOURT SUR MADON** Corinne NICOLAS (maire) - **VROVILLE** Stéphane BISCH (maire) - **XARONVAL** Cédric MENETRIER (maire) -

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réunion du Conseil du 23 mars 2021 à Mirecourt

### Absents excusés :

**BEGNECOURT** Fabien GUERICOLAS (maire) - **BIECOURT** Roland TOCQUARD (maire) - **BLEMEREY** Edwige HENRION (maire) - **GELVECOURT ET ADOPT** Marc GUILLER (maire) - **GUGNEY AUX AULX** Rémy VAUDOIS (maire) - **HAROL** Emmanuel MARCHAL (1er(e) adjoint(e)) - **JORXEY** Philippe CHERPITEL (maire) - **MADEGNEY** Thierry CHAPELIER (maire) - **MARAINVILLE SUR MADON** Anne SIMONIN (maire) - **MATTAINCOURT** Janine TRELAT (adjoint(e)) - **MIRECOURT** Valérie CLEMENT (conseiller(ère)) - **MIRECOURT** Christine FROMAIGEAT (conseiller(ère)) - **MIRECOURT** Patrice JAMIS (conseiller(ère)) - **MIRECOURT** Jean-François LAIBE (conseiller(ère)) - **MIRECOURT** Fabien MALLERET (conseiller(ère)) - **MIRECOURT** Bruno WALTER (conseiller(ère)) - **RANCOURT** Alain CLOCHEY (maire) - **RAPEY** Alain BARBE (maire) - **REGNEY** Joël PINOS (maire) - **SAINT VALLIER** Julien NAGELEISEN (maire) - **THIRAUCCOURT** Ervè PERRIN (maire) - **VAUBEXY** Jean-Marie CLAUDEL (maire)

### Absents excusés ayant donné pouvoir :

**GUGNEY AUX AULX** Rémy VAUDOIS (maire) à JEANDEL Emilien - **HAROL** Emmanuel MARCHAL (1er(e) adjoint(e)) à AUBRY Gérard - **MARAINVILLE SUR MADON** Anne SIMONIN (maire) à TALLOTTE Claude - **MATTAINCOURT** Janine TRELAT (adjoint(e)) à HURIOT Joris - **MIRECOURT** Fabien MALLERET (conseiller(ère)) à MOINE Marie-Odile - **RANCOURT** Alain CLOCHEY (maire) à COMESSE-DAUTREY Colette-

### Secrétaire de séance : Cyrille GAUTHIER

Quorum : 79 présents + 6 pouvoirs = 85 votants

L'ordre du jour de la séance :

- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente ;
- Compte rendu des décisions du Président exercées par délégation (délibération du 8 juillet 2020) ;
- Compte rendu des décisions du Bureau exercées par délégation (délibération du 8 juillet 2020) ;

1. Comptes de gestion 2020
2. Comptes administratif 2020
3. Affectation de résultats 2020
4. Ouverture de crédits au budget principal 2021
5. Débat d'orientation budgétaire 2021
6. Loi d'orientation des mobilités
7. Participation financière pour la gestion des réseaux unitaires au titre de l'année 2021
8. Pacte de gouvernance ;
9. Etablissement Public Foncier du Grand-Est (EPFGE) ;
10. Taxe de séjour ;
11. Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade ;
12. RIFSEEP : modification de l'attribution à un agent de maîtrise principal ;
13. Questions et informations diverses :

### **1. Comptes de gestion 2020**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire de l'exercice 2020 ;

- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.
- Déclare que les comptes de gestion dressés par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent aucune observation ni réserve de sa part.

## 2. Comptes administratifs 2020

### 2.1. Budget principal

Madame la présidente présente au Conseil Communautaire le compte administratif de la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire - budget principal, de l'exercice 2020.

Après présentation du compte administratif de la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire 2020, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Nathalie BABOUHOT, présidente et M. Yves SÉJOURNÉ, président au début de l'exercice concerné, quittent la séance avant le vote. Le 1<sup>er</sup> vice-président, Monsieur Dominique MAILLARD propose aux membres présents de passer au vote.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'**unanimité des membres présents et représentés**

1°) donne acte de la présentation faite du compte administratif Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire 2020, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	8 379 280,56 €	11 822 897,54 €	3 443 616,98 €
INVESTISSEMENT	2 694 939,60 €	1 977 529,18 €	- 717 410,42 €

2°) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion 2020.

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser suivants :

SECTION	Restes à réaliser DEPENSES	Restes à réaliser RECETTES	RESULTAT
INVESTISSEMENT	412 839,97 €	518 698,92 €	105 858,95 €

4°) vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

### 2.2. Budget annexe ZAE

Madame la présidente présente au Conseil Communautaire le compte administratif du budget ZAE foncière pour l'exercice 2020.

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réunion du Conseil du 23 mars 2021 à Mirecourt

Après présentation du compte administratif du budget ZAE de la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire 2020, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Nathalie BABOUHOT, présidente et M. Yves SÉJOURNÉ, président au début de l'exercice concerné, quittent la séance avant le vote.

Le 1<sup>er</sup> vice-président, Monsieur Dominique MAILLARD propose aux membres présents de passer au vote.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

1°) donne acte de la présentation faite du compte administratif ZAE de la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire 2020, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	741 343,73 €	790 529,64 €	49 185,91 €
INVESTISSEMENT	658 025,24 €	658 025,24 €	- €

2°) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion 2020.

3°) vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### 2.3. Budget annexe assainissement

Madame la présidente présente au Conseil Communautaire le compte administratif du budget Assainissement pour l'exercice 2020.

Après présentation du compte administratif du budget Assainissement de la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire 2020, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Nathalie BABOUHOT, présidente et M. Yves SÉJOURNÉ, président au début de l'exercice concerné, quittent la séance avant le vote.

Le 1<sup>er</sup> vice-président, Monsieur Dominique MAILLARD propose aux membres présents de passer au vote.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (1 abstention) :

1°) donne acte de la présentation faite du compte administratif Assainissement de la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire 2020, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	1 433 730,64 €	2 812 011,50 €	1 378 280,86 €
INVESTISSEMENT	1 284 178,44 €	1 753 280,25 €	469 101,81 €

2°) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion 2020.

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser suivants :

RAR 2020	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
INVESTISSEMENT	36 174,94 €	151 840,49 €	115 665,55 €

4°) vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### 3. Affectations des résultats 2020

#### 3.2. Budget principal

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'affecter les résultats 2020 du budget principal de la Communauté de Communes Mirecourt-Dompaire, en report au **budget primitif principal** 2021.

Les résultats de clôture 2020 sont les suivants :

- Excédent de fonctionnement de clôture de : 3 443 616,98 €
- Déficit d'investissement de clôture de : 717 410,42 €

Les restes à réaliser à reprendre au budget primitif 2021 sont les suivants :

- Dépenses : 412 839,97 €
- Recettes : 518 698,92 €

Après reprise des restes à réaliser (recettes-dépenses) soit un excédent de 105 858,95 € et compte tenu du déficit d'investissement de fin 2020, soit 717 410,42 €, le besoin de financement de la section d'investissement est de 611 551, 47 €.

#### Synthèse des opérations de résultats du budget principal :

		Dépenses	Recettes
	<b>Investissement recette affectation c/ 1068</b>		611 551,47 €
<b>report 002</b>	Fonctionnement		2 832 065,51 €
<b>report 001</b>	Investissement	717 410,42 €	

#### 3.3. Budget annexe assainissement

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (**1 abstention**), décide d'affecter les résultats 2020 du budget assainissement de la Communauté de Communes Mirecourt-Dompaire, en report au **budget primitif** 2021.

Les résultats de clôture 2020 sont :

- Excédent de fonctionnement de clôture de : 1 378 280.86 €
- Excédent d'investissement de clôture de : 469 101.81 €

Les restes à réaliser à reprendre au budget primitif 2021 sont :

- Dépenses : 36 174.94 €
- Recettes : 151 840.49 €

#### Synthèse des opérations de résultats du budget annexe assainissement :

		Dépenses	Recettes
report 002	Fonctionnement		1 378 280.86 €
report 001	Investissement		469 101.81 €

### **3.3. Budget annexe ZAE**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés (1 abstention)**, décide d'affecter les résultats 2020 du budget assainissement de la Communauté de Communes Mirecourt-Dompaire, en report au **budget primitif 2021**.

Les résultats de clôture 2020 sont :

- Excédent de fonctionnement de clôture de : 49 185.91 €

#### **Synthèse des opérations de résultats du budget annexe ZAE :**

		Dépenses	Recettes
report 002	Fonctionnement		49 185.91 €
report 001	Investissement		

### **4. Ouverture de crédits au Budget principal 2021**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés** décide d'ouvrir des crédits d'investissements avant le vote du budget primitif 2021 pour un montant de 688€.

### **5. Débat d'orientations budgétaires 2021**

La Loi prévoit qu'un Débat d'orientations budgétaires doit se tenir dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget.

Considérant que ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif.

Le rapport en pièce jointe reprend les orientations budgétaires pour 2021 et vise à introduire le débat.

Aucun autre orateur ne souhaitant s'exprimer, la Présidente déclare clos le Débat d'Orientation Budgétaire.

### **6. Loi d'Orientation des Mobilités (LOM)**

Vu l'arrêté préfectoral n° 1847/2017, en date du 4 octobre 2017, constatant les statuts de la communauté de communes ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-17 et L. 5211-5 ;

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment son article 8 tel que modifié par l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 ;

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, **à la majorité des membres présents et représentés (15 abstentions – 2 contres)** :

- décide de transférer la compétence organisation de la mobilité à la Communauté de communes Mirecourt-Dompaire

Monsieur Gérald NOEL pose la question à Monsieur le Vice-Président Jean VAUBOURG s'il existait déjà des projets.

Monsieur le Vice-Président a répondu qu'il existait déjà un projet de partage de vélos électriques financés par la Communauté de Communes mais que, théoriquement, pour l'instant, la Communauté de Commune n'a aucune compétence particulière.

Il a donc été mis à disposition des vélos dans les villages, afin que la population puisse s'essayer à ce mode de transport.

Il évoque d'autres idées, comme la création d'une piste cyclable ou un plan cyclable.

Madame le Président BABOUHOT rappelle, pour compléter, l'existence d'un projet de transport solidaire qui pourrait se faire en partenariat avec une association gérée par des bénévoles qui pourraient transporter les personnes moyennant 40 centimes du kilomètre.

Une plateforme doit être mise en réseau pour pouvoir concrétiser ce projet.

Madame le Vice-Président Françoise VIDAL rappelle que ces dispositifs existent déjà dans certaines communes comme à DOCELLES et il faut juste créer l'association support.

Elle considère que cela ne fera pas concurrence aux taxis car il y en a peu sur le territoire.

Monsieur Serge RENAUX pose la question des conditions de transfert et l'incidence que ce transfert peut avoir sur les projets d'ores et déjà en place.

Monsieur le Vice-Président VAUBOURG rappelle qu'il y aura une légère souplesse et que cela ne changera rien sur ce qui existe d'ores et déjà.

Il précise également que la prise de compétence ne changera rien relativement aux transports scolaires actuels.

## **7. Participation financière pour la gestion des réseaux unitaires au titre de l'année 2021**

Le Président rappelle la délibération en date du 27 février 2017 instaurant une participation financière au titre de la gestion des réseaux unitaires pour les communes reliées à un système d'assainissement collectif. Il rappelle également la délibération en date du 9 avril 2019 définissant la méthode de calcul de ladite participation financière au titre de la gestion des réseaux unitaires.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des voix des membres présents et représentés :**

- précise que ladite participation financière ne concerne pour le moment que les communes de l'ex-communauté de commune du Pays de Mirecourt reliées à un système d'assainissement collectif ;
- décide de prendre en compte les dépenses de l'année 2017 pour le calcul de ladite participation financière 2021 ;
- décide que le montant de ladite participation financière 2021 est de 173 500,80 € TTC ;
- décide que la clé de répartition communale de ladite participation est définie de la manière suivante, conformément à la solution de l'étude d'expertise du CEREMA réalisée en 2015 :
  - prise en compte du linéaire de réseaux unitaires
  - prise en compte du linéaire de réseaux pluviaux se rejetant dans le réseau unitaire (avec retrait du linéaire situé à l'aval des déversoirs d'orage)

	<b>% 2021</b>	<b>MONTANTS 2021</b>
•		
HYMONT	0,00 %	0,00 €
MATTAINCOURT	2,71 %	4 706,23 €
MIRECOURT	77,78 %	134 941,18 €
POUSSAY	10,54 %	18 282,58 €
RAMECOURT	0,76 %	1 312,15 €
PUZIEUX	2,82 %	4 898,68 €
JUVAINCOURT	2,59 %	4 496,29 €
AMBACOURT	2,80 %	4 863,69 €
<b>TOTAL</b>		<b>173 500,80 €</b>

- autorise la Présidente ou son représentant à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

## **8. Pacte de gouvernance**

La Loi "engagement et proximité" n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 a instauré la possibilité pour l'intercommunalité d'élaborer un pacte de gouvernance afin d'associer les élus municipaux au fonctionnement de l'EPCI. Ce pacte de gouvernance a été présenté et approuvé lors du dernier conseil de communauté.

Les communes disposaient d'un délai de 2 mois pour délibérer, l'absence de vote équivalant à approbation. Ce délai étant passé et une majorité des communes ayant adopté le pacte, le bureau propose d'adopter définitivement le pacte de gouvernance.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés**  
- décide d'adopter le pacte de gouvernance.

## **9. Etablissement Public Foncier du Grand-Est (EPFGE)**

Madame la Présidente présente les documents suivants :

- La convention cadre de stratégie foncière : l'EPFGE propose aux intercommunalités le principe d'une convention cadre permettant de bâtir une politique foncière et d'établir une stratégie globale d'acquisition répondant aux besoins de ces dernières.
- La convention d'étude pour la revitalisation du centre-bourg qui vise à accompagner la commune de Mirecourt dans son projet "petite ville de demain".

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des voix des membres présents et représentés (2 abstentions) :**

- donne son accord pour la signature de ces deux conventions ;
- autorise la Présidente ou son représentant à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

## **10. Taxe de séjour**

Madame la présidente rappelle que, lors de la séance du 26 Juin 2018, le Conseil de Communauté a, par délibération n° 2018062603, fixé les tarifs 2019 de la taxe de séjour applicables sur le territoire.

En raison de la loi de finances pour 2021, il est nécessaire que le Conseil communautaire se positionne avant le 1<sup>er</sup> Juillet 2021 sur les modalités d'application de la taxe de séjour à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2022.

La loi de finances pour 2021 prévoit les modifications suivantes :

- Pour les hébergements sans classement ou en attente de classement soumis à la taxation professionnelle, les tarifs obtenus sont depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 plafonnés au tarif le plus élevé adopté par la collectivité.
- Dès 2021, les délibérations de d'institution et de tarifs devront être adoptés avant le 1<sup>er</sup> juillet pour être applicable à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2022.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix des membres présents et représentés décide de modifier les tarifs de la taxe de séjour à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 comme suit :

Catégories d'hébergement	Tarif EPCI	Taxe additionnelle	Tarif taxe
Palaces	2,27 €	0,23 €	2,50€
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	2,27 €	0,23 €	2,50 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,27 €	0,13 €	1,40 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,00 €	0,10 €	1,10 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,73 €	0,07 €	0,80 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,73 €	0,07 €	0,80 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,45 €	0,05 €	0,50 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	0,02 €	0,22 €

## 11. Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

La Présidente rappelle à l'assemblée :

Conformément au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à l'assemblée délibérante

de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents "promouvables" (c'est à dire remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré), le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus au grade considéré.

La loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception des grades relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 25 février 2021, la Présidente propose à l'assemblée de fixer le taux de promotion pour les avancements de grade à 100 % pour chaque grade de chaque cadre d'emplois, sans limitation de durée.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des voix des membres présents et représentés :**

- décide de fixer à 100 % le taux de promotion pour les avancements de grade pour chaque grade de chaque cadre d'emplois, sans limitation de durée à date d'effet au 1er janvier 2021

## **12. Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)**

La Présidente rappelle au conseil communautaire sa délibération du 12 décembre 2017 relative à la mise en place du RIFSEEP.

La Présidente explique aux membres du conseil communautaire que les montants prévus dans la délibération du 12 décembre 2017 sont insuffisants et qu'il convient en conséquence de modifier les montants annuels maximum du Complément Indemnitare Annuel pouvant être alloués aux agents relevant des cadres d'emplois concernés par le décret cadre, ainsi que les montants de l'Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise pour le cadre d'emplois des agents de maîtrise.

La Présidente précise qu'il a recueilli l'avis favorable du comité technique.

La Présidente ajoute que les autres termes de la délibération susvisée restent inchangés.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des voix des membres présents et représentés :**

- décide d'adopter les dispositions ci-dessus telle qu'elles sont énoncées
- fixe la date d'effet au 1er avril 2021

## **13. Questions et informations diverses**

- M. MAILLARD, Vice Président aux finances présente une estimation de l'impact COVID-19 sur les budgets 2020 de la CCMD, ce montant est estimé globalement entre 80 000 et 85 000 euros.

- Madame le Président Nathalie BABOUHOT rappelle que le SCOT est en phase d'adoption de la seconde révision de son schéma et que l'enquête publique se déroule actuellement jusqu'au 1er avril, date à laquelle l'enquêteur public sera d'ailleurs présent physiquement à MIRECOURT.

Elle rappelle qu'un projet d'observations à adresser à l'enquêteur public a d'ores et déjà été préparé et que celui-ci va être communiqué à l'ensemble du Conseil Communautaire.

Ce projet d'observations sera mis à l'ordre du jour de la Conférence des Maires et ce afin d'obtenir l'autorisation de verser ces observations.

Le prochain bureau du SCOT se tiendra le 8 avril 2021. Madame le Président BABOUHOT et Monsieur le Vice-Président GAUTHIER y participeront, forts de ces observations.

Celles-ci seront une dernière fois soumises au vote du Conseil Communautaire le 13 avril 2021.

### **Calendrier prévisionnel :**

- **Conférence des maires : mardi 30 mars 2021**
- **Conseil de communauté (BP 2021) : mardi 13 avril 2021**